

## Législature 2021-2026

Séance du 14 septembre 2021

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°03

#### Vente de la maison du chemin des Bois 7 à Forel

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons que le Conseil communal a vendu la maison située au chemin des Bois 7 à Forel. Ce logement était loué pour une modique somme bien inférieure au prix du marché. Cette maison avait également un bilan énergétique très négatif (note de G, ce qui est la moins bonne, pour l'efficacité de l'enveloppe et l'efficacité énergétique globale), de même qu'une protection de catégorie 2 aux monuments historiques.

Le Conseil communal ayant estimé que ce bien n'avait pas d'intérêt stratégique et nécessiterait, en cas de volonté de le rénover, un investissement important, il a décidé de le vendre. Pour ce faire, il a décidé de collaborer avec une agence immobilière locale pour son estimation et sa commercialisation.

Après analyse des offres reçues, le bien a été vendu en juillet à un citoyen de la Commune pour la somme de CHF 281'100.00, ce qui correspond à la fourchette haute de l'estimation de l'agence immobilière. Ce montant entre dans la délégation de compétence de CHF 300'000.00 accordée par le Conseil général au Conseil communal dans le règlement des finances pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles et de terrains.

Nous précisons que ce bien est loué au même locataire depuis de très nombreuses années. Afin de ne pas préjudicier ce locataire, le Conseil communal a fait inscrire ce bail au Registre foncier, aux mêmes conditions, et ce, pour une durée de 15 ans. Le nouveau propriétaire est ainsi tenu de respecter l'engagement pris auprès de notre ex-locataire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot  
Syndic

Lionel Conus  
Secrétaire général

**Conseiller communal responsable :** Philippe Aegerter, Dicastère des finances